

**FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR LA RECHERCHE  
ET LE CONSEIL AGRICOLES (FIRCA)**

**7<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**COMPTE-RENDU**

**Abidjan, le 28 Octobre 2004**

1. La 7eme séance du Conseil d'Administration du FIRCA s'est tenue le mercredi 27 Octobre 2004, à la salle ANONO I de l'hôtel du Golf de 9 h 30 mn à 14 h 00 mn, sous la présidence de Monsieur **BEHI Benoît**, Président du Conseil.

2. 25 (vingt cinq) Administrateurs participent à la séance et 5 (cinq) Administrateurs se sont faits représenter par un mandat. La liste de présence figure en annexe, ainsi que les mandats des Administrateurs régulièrement représentés.

3. **Monsieur Coulibaly Sangafowa Mamadou**, Commissaire du Gouvernement prend part à la séance ainsi que Monsieur **Lath Amari** représentant le Cabinet MAZARS § GUERARD, Commissaire aux comptes et Auditeurs externes.

4. Monsieur **ANGNIMAN Ackah Pierre**, Directeur Exécutif participe à la réunion du Conseil, assisté de Monsieur **OUE Victor** pour le secrétariat de séance.

### SEANCE D'OUVERTURE

5. Le Président du Conseil adresse ses salutations aux Administrateurs présents. Il les remercie pour leur participation efficace, la veille, à l'atelier d'information et de formation des Administrateurs sur **les textes fondateurs du FIRCA et les procédures métiers du Manuel des Procédures**, tenu dans la même Salle.

Il vérifie le quorum qui est atteint avec la présence ou la représentation de 30 (trente) Administrateurs sur un total de 34 (trente quatre), soit 88 % et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

### ORDRE DU JOUR

6. A la demande du Président du Conseil, le Directeur Exécutif donne lecture du projet d'ordre du jour. Après amendements, il est adopté comme suit :

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la 6eme séance du 20 Juillet 2004.
2. Présentation et adoption du bilan de la gestion du Directeur Exécutif au 30 Septembre 2004.
3. Présentation et adoption du document de base pour le renouvellement des organes du FIRCA (Assemblée Générale & Conseil d'Administration) pour la période 2005-2007
4. Divers.
  - 4.1. Présentation et adoption du document de base pour la mise en place des Agences Régionales.
  - 4.2. Présentation des conclusions des concertations du Comité des Sages relatives aux Indemnités d'installation du Président du Conseil et du Directeur exécutif
  - 4.3. Dispositions à prendre sur divers dossiers.

**POINT 1 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA 6<sup>EME</sup> SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

7. A la demande du Président, **le Directeur Exécutif** donne lecture du procès-verbal de la 6<sup>eme</sup> séance du Conseil d'Administration.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des Administrateurs présents, après deux légers amendements de forme.

**POINT 2 : PRESENTATION ET ADOPTION DU BILAN DE LA GESTION DU DIRECTEUR EXECUTIF AU 30 SEPTEMBRE 2004**

8. Avec l'accord du Président, **le Directeur Exécutif** présente le bilan des activités et des comptes au 30 Septembre 2004. C'est le deuxième rapport de gestion du Directeur Exécutif présenté au Conseil d'Administration.

9. Le suivi de la présentation des activités et des comptes a été facilité pour les Administrateurs qui disposaient, chacun, du rapport préparé par le Directeur Exécutif.

10. Il résume le bilan des activités et des comptes au cours de la période en quatre points:

1. l'exécution du programme annuel d'actions (PAA) adopté le 18 décembre 2003
2. les réalisations financières et comptables
3. les difficultés rencontrées
4. les actions prioritaires pour le quatrième trimestre de l'année 2004.

11. En ce qui concerne l'exécution du programme d'actions annuel (PAA) 2003-2004 à la fin de septembre 2004, **le Directeur Exécutif** indique d'abord que ce PAA s'est donné comme objectif majeur la mise en place du FIRCA en tant qu'instrument professionnel de financement de la « **filière du progrès** ». Ensuite, il rappelle les trois objectifs spécifiques assignés à ce PAA qui sont :

1. l'appui aux filières pour leur vision sur le moyen et le long terme ;
2. la construction des capacités du FIRCA ;
3. la mise en œuvre des premières opérations répondant aux principales actions à conduire sur la période de quatorze (14) mois.

Le Directeur Exécutif indique que sur les (10) actions prioritaires identifiées pour la période, neuf (9) ont été réalisées ou sont en cours de réalisation ; elles concernent :

- ❖ Le fonctionnement efficace des réunions du Conseil d'Administration ;
- ❖ La préparation du renouvellement des organes délibérants du FIRCA ;
- ❖ l'installation et l'équipement de la Direction Exécutive ;
- ❖ l'adoption du Manuel de Procédures ;
- ❖ le lancement des concertations avec les filières par la planification des activités pour les deux années à venir ;
- ❖ l'élaboration de projets de décrets portant fixation de taux de cotisations professionnelles ;

- ❖ la mobilisation des ressources financières ;
- ❖ la mise en œuvre d'une campagne de communication ;
- ❖ la préparation et la soumission au financement du FDPCC, d'un projet d'urgence ANADER- CNRA- FDPCCC- FIRCA pour le compte de la filière café-cacao.

**12.** En ce qui concerne les réalisations financières et comptables à la fin de septembre 2004, **le Directeur Exécutif** indique que :

- ❖ le bilan de la gestion sur les réalisations financières et comptables porte sur l'état d'avancement de l'organisation du Département, Administration, Finances et Comptabilité ; la mobilisation des ressources financières ; l'exécution budgétaire ; la situation des comptes au 30 septembre 2004 ;
- ❖ Le taux de mobilisation des ressources attendues est de 12,08 % sur la période, dont 83 % pour le fonds d'établissement et 3,12 % pour les cotisations professionnelles ;
- ❖ le budget est exécuté à 9,3 % au 30 septembre 2004, sans aucun engagement pour les programmes et une réalisation budgétaire de 44 % pour l'administration du FIRCA.
- ❖ l'acquisition de nouveaux équipements logiciels et le rodage des équipes de travail ne permettent pas de présenter un arrêté des comptes au 30 septembre 2004. Toutefois, il a rassuré le Conseil sur la marche effective du travail et la présentation d'un arrêté des comptes pour la fin de l'exercice.

**13.** S'agissant des principales difficultés rencontrées dans la conduite des actions au cours du troisième trimestre, **le Directeur Exécutif** les évoque pour les faire connaître des membres du Conseil.

**14.** Enfin, concernant les actions prioritaires pour le quatrième trimestre 2004, **le Directeur Exécutif** annonce quelles porteront d'une part sur la poursuite des activités non achevées du troisième trimestre 2004 et d'autre part sur l'initiation d'autres activités devant contribuer au renforcement du FIRCA en cours de construction. Il en cite quelques-unes, à titre d'illustrations, sur les 14 actions identifiées dans le rapport.

**15.** Le Directeur Exécutif termine son exposé, en indiquant que le FIRCA se met en place progressivement en fonction des besoins réels de la structure et souligne les tendances générales qui se dégagent de l'exécution du PAA.

**16.** A la suite de l'exposé du Directeur Exécutif, les interventions des Administrateurs ont porté sur les points suivants :

- ❖ l'invitation des Ministres de tutelle à visiter le siège du FIRCA ;
- ❖ le chronogramme de l'exécution des actions prioritaires prévues pour le quatrième trimestre ;
- ❖ les thèmes de référence des programmes de recherche retenus après les ateliers de planification ;
- ❖ la présentation des bilans trimestriels ;
- ❖ l'appel aux filières pour la mobilisation des ressources et la recherche des voies et moyens pour leurs cotisations au FIRCA ;

- ❖ la nécessité de faire de la concertation la règle dans la fixation des taux de cotisation et d'éviter tout recours à l'Etat pour la fixation d'autorité des taux de cotisation.

**17.** Des éléments de réponse à ces préoccupations ont été apportés par le Directeur Exécutif.

**18.** A la suite de ces échanges, le Président soumet la résolution portant approbation de la gestion du Directeur Exécutif pour les 11 (onze) mois de l'exercice 2003-2004 à l'approbation du Conseil d'Administration. Elle est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents.

**POINT 3: PRESENTATION ET ADOPTION DU DOCUMENT DE BASE POUR LE RENOUELEMENT DES ORGANES DU FIRCA**

**19.** A la demande du Président, **le Directeur Exécutif** présente et explique le document contenant les propositions pour le renouvellement des organes délibérants du FIRCA.

Il souligne que les dispositions réglementaires et statutaires pertinentes en la matière imposent le renouvellement de l'Assemblée Générale et du conseil d'Administration au plus tard le 31 Décembre 2004 sous la responsabilité du Conseil d'Administration actuel mais précise que, bien entendu, les organes arrêteront officiellement leur mandat le 31 décembre 2004 mais qu'ils sont comptables de la gestion des 14 mois et devront, par conséquent, se prononcer sur la gestion du Directeur Exécutif pour le Conseil d'Administration et sur la gestion de ce dernier pour l'Assemblée Générale.

**20.** Il rappelle également les articles des statuts qui traitent des membres, des représentants des membres, des procédures et modalités de désignation des représentants des professionnels ainsi que de la durée de leur mandat et attire l'attention des Administrateurs sur la procédure à mettre en œuvre et les actions à mener pour le renouvellement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

**21.** Il présente les propositions de composition des membres de l'Assemblée Générale pour les trois prochaines années (période de 2005 – 2007) ainsi que la répartition des membres au sein du Conseil d'Administration.

**22.** Il donne lecture du projet de correspondance à envoyer par le Président du Conseil aux organisations et institutions désignées, à l'effet de choisir les représentants de leurs filières à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

**23.** Enfin, sur la base de l'accord du Conseil, il indique que le Président du Conseil pourra conduire en liaison avec le Directeur Exécutif, les opérations de désignation des représentants des filières pour le recueil des procès verbaux des concertations et la liste des personnes désignées, pour les arbitrages éventuels et pour la finalisation du dossier en vue de son adoption par le Conseil d'Administration.

**24.** Pour clore l'exposé, il présente un chronogramme au Conseil pour le renouvellement des organes du FIRCA pour la période 2005-2007 et souligne la

nécessité de le respecter afin de tenir dans les délais réglementaires et statutaires prévus, d'autant plus que les opérations de renouvellement des organes auraient dû démarrer depuis le 01 juillet 2004, soit six mois avant la fin de la période transitoire fixé au 31 décembre 2004.

**25.** A la suite de cette présentation par le Directeur Exécutif, les interventions des Administrateurs ont porté sur :

- ❖ La question de la représentativité des producteurs dans leurs organisations professionnelles ;
- ❖ le problème de délais pour la désignation des représentants ;
- ❖ les critères utilisés dans la détermination du nombre des représentants actuels chaque filière à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration ;
- ❖ la représentation des industries de la 2eme transformation au sein des organes du FIRCA ;
- ❖ la formulation de la correspondance du Président aux filières à l'effet de désigner leurs représentants.

**26. le Directeur Exécutif** a donné quelques éléments de réponse aux préoccupations soulevées par les Administrateurs.

**27.** A la suite de ces réponses, **le Président** résume les débats et soumet la résolution portant adoption du document de base relatif au renouvellement des organes du FIRCA à l'approbation du Conseil d'Administration.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à 21 voix pour, une voix contre et une voix d'abstention.

#### **POINT IV : DIVERS**

*Présentation des conclusions des concertations du Comité des Sages relatives aux indemnités d'installation du Président et du Directeur Exécutif.*

**28.** Le Comité des Sages rend compte des conclusions de sa mission sur le montant des indemnités à accorder au Président du Conseil et au Directeur Exécutif, sur la base de l'accord de principe des délibérations de la 6<sup>ème</sup> séance du 20 juillet 2004.

Après des échanges utiles et francs, le Conseil délibère et décide, à l'unanimité, d'accorder :

- 1) au Président du FIRCA, une indemnité d'installation payable une seule fois et une indemnité mensuelle de déplacement payable à compter de la prise de fonction de l'intéressé jusqu'à l'acquisition d'un véhicule de fonction
- 2) au Directeur Exécutif, une indemnité d'installation payable une seule fois et une indemnité mensuelle de déplacement à compter de la prise de fonction de l'intéressé jusqu'à l'acquisition d'un véhicule de fonction.

*Présentation et adoption des documents de base pour la mise en place des agences régionales*

**29.** Le conseil d'administration décide de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine réunion.

**SEANCE DE CLOTURE**

**30.** Le Président, avant de lever la séance, annonce que la prochaine réunion du Conseil aura lieu en décembre 2004. Il remercie les Administrateurs pour l'octroi des indemnités d'installation et de transport au Président du Conseil et au Directeur Exécutif.

Il les félicite enfin pour la qualité de leur participation à l'atelier d'information et de formation sur les textes fondateurs du FIRCA et les procédures métiers et à la 7<sup>ème</sup> séance du Conseil et lève la séance à 14 h00.

Fait à ABIDJAN le 28 octobre 2004

Pour le Conseil d'Administration

**Le secrétaire de séance**

**Le Président**

**Dr ANGNIMAN Ackah Pierre**

**BEHI Benoît**